



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 15 juillet 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 30
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Ifaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

24 - CONVENTION DE PRET DE COFFRETS ELECTRIQUES

Il est indiqué à votre assemblée que la société ENEDIS, qui prenait en charge le prêt des coffrets et le raccordement électrique des forains pendant les fêtes de la Saint-Grat, n'est plus en mesure d'assurer cette prestation.

Cette année, les coffrets électriques devront donc être fournis par la collectivité.

Afin de répondre à cette nouvelle contrainte, une mise à disposition a été proposée par la Commune de Nay, celle-ci ayant rencontré la même problématique l'an passé pour ses fêtes locales, et qui depuis, s'est équipée de coffrets réglementaires correspondant à nos besoins.

La convention ci-annexée prévoit le prêt de 6 coffrets pour une durée de 3 semaines par la Commune de Nay répondant aux besoins techniques des fêtes de la St Grat.

Oui cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Commune de Nay la convention ci-annexée.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 15 juillet 2024.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 18/07/2024



Bernard UTHURRY

